

20^{ème} CIEL

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège Social : 7, rue Portalis

75008 – Paris

100 114 354 RCS PARIS

PROCES – VERBAL

DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 01 FEVRIER 2026

Le premier février deux mille vingt-six, à dix heures,

Les associés de la société 20^{ème} CIEL, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire au Siège Social de la Société.

L'assemblée est présidée par Madame Bérengère AUVINET, en sa qualité de Présidente.

Madame la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Le transfert de siège,
- La modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Le pouvoir en vue des formalités,
- Les questions diverses.

Puis la Président donne lecture et ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de transférer à compter de ce jour, le siège social de la société de 7, Rue Portalis, 75008 – Paris au 137, Rue de Sèvres, 75006 – Paris.



DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé comme suit :

« Article 4 – Siège social :

Suite au transfert de siège daté du 01 février 2026, le siège social est fixé au 137, Rue de Sèvres, 75006 – Paris. »

Le reste de l'article reste inchangé.

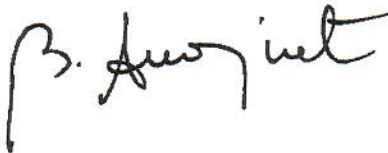
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Bérengère AUVINET
La Présidente



FIPARC Holding
Associée

